



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 9794

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur sur l'industrie française du meuble qui a perdu plus de 40 000 emplois en dix ans. Il lui fait remarquer que ces difficultés sont en grande partie dues à la concurrence déloyale que livrent dans ce domaine certains fabricants italiens, espagnols ou portugais, mais encore et surtout certains industriels des pays de l'Est. Trop souvent, la liberté des échanges dans des conditions de concurrence loyale sur le marché français n'est pas respectée et les dispositions du droit communautaire sont bafouées. Il en résulte que l'industrie française du meuble a subi une croissance des importations telle que ce secteur est aujourd'hui gravement menacé et que ses effectifs périssent de manière inquiétante. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de rétablir dans ce secteur des termes d'échanges plus conformes aux règles internationales.

Texte de la réponse

L'action menée vis-à-vis de l'industrie française de l'ameublement doit nécessairement comprendre un volet de propositions visant à dynamiser ce secteur et un ensemble de mesures permettant de contrôler l'accès au marché des productions de toute origine - sachant que plus des trois-quarts de nos importations sont de provenance intra-communautaire - en fonction des accords internationaux et des réglementations en vigueur. Le premier volet est naturellement le plus important. Il conditionne la survie à terme de cette industrie. Il se base, d'une part, sur les outils collectifs financés par la taxe parafiscale gérée par le CODIFA - comité de développement des industries françaises de l'ameublement. Ces outils sont indispensables pour répondre à l'émiettement des entreprises et leur finalité est de réduire les coûts d'accès à l'information sur les marchés, à la formation, aux prestations du centre technique du bois et de l'ameublement tout comme celui à l'innovation, notamment par le biais de l'association VIA à laquelle le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur est tout particulièrement attaché dans la mesure où la recherche produite est l'une des clés d'un développement possible pour nombre de fabricants. Ces outils sont globalement utiles même si leur efficacité doit être périodiquement réévaluée pour leur permettre de s'adapter aux évolutions en cours. C'est particulièrement le cas pour le développement des actions exports qui impose d'intensifier le dispositif existant qui s'appuie à la fois sur le groupe des exportateurs de meubles financé par la taxe parafiscale et les actions conduites par le Centre français du commerce extérieur. D'autre part, la dynamisation du secteur est recherchée par la mise en place de nouvelles procédures de soutien aux entreprises, notamment le fonds de développement des PME-PMI, par une utilisation ciblée des fonds régionaux d'aide au conseil et par le lancement d'un appel à projets visant à soutenir l'innovation dans la filière ameublement. Les entreprises du secteur sont de plus en plus informées de ces possibilités de soutien et ont appris à en tenir compte dans leurs projets. Enfin, l'action du ministère passe par sa force de proposition en matière d'amélioration de l'environnement économique des entreprises. En tout état de cause, les services du ministère s'attachent, en liaison étroite avec la profession, à mettre en œuvre un ensemble cohérent de mesures susceptibles de répondre aux défis importants que cette profession doit relever et dont l'adaptation à l'internationalisation croissante des marchés n'est pas le moindre.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9794

Rubrique : Ameublement

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 janvier 1994, page 19

Réponse publiée le : 29 août 1994, page 4384